

Assistants présumés fictifs d'eurodéputés: les juges saisissent 2 millions d'euros au Rassemblement national



Marine Le Pen assure que sans cette somme, le parti sera "mort à la fin du mois d'août".

Nouveau rebondissement dans l'affaire des assistants présumés fictifs d'eurodéputés FN. Les juges d'instruction financiers parisiens ont décidé de retenir 2 millions d'euros de subventions publiques qui devaient être versées lundi au Rassemblement national (RN, ex-FN), ont annoncé des cadres du parti.

La sentence est tombée par une ordonnance datée du 28 juin, dans laquelle les juges d'instruction "ont ordonné la saisie pénale d'une somme destinée au Front national au titre de l'aide publique apportée aux partis pour un montant de deux millions d'euros", a indiqué un responsable du parti.

"En confisquant notre dotation publique sans jugement sur cette pseudo affaire-des assistants, les juges d'instruction nous appliquent la peine de mort "à titre conservatoire". La volonté d'assassiner le 1er parti d'opposition est un coup de force inédit contre la démocratie !", a réagi Marine Le Pen sur Twitter. Auprès de l'AFP, elle a expliqué que sans cette somme, "dès lundi, le RN ne pourra plus mettre en oeuvre aucune activité politique" et sera "mort à la fin du mois d'août".

Les 2 millions d'euros retenus représentent près de la moitié de l'aide publique octroyée au Rassemblement national, qui s'élève à 4,5 millions d'euros par an. La moitié de cette somme devait être versée ce lundi au RN devait recevoir lundi, ainsi qu'à d'autres partis politiques.